



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DELIBERATION

### N° 2011-28 du 29 mars 2011

#### **OBJET : Aides aux particuliers pour le passage à la Télévision Numérique Terrestre.**

Rapporteur : M. Gérard FROMM.

Le 29 mars 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 mars 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

29 (à partir de la délibération n° 2011-14)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n° 2011-13)

6 (à partir de la délibération n° 2011-14)

Nombre de votes : 36 (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15  
M. PLEINDOUX s'absentant pour ces deux délibérations)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie-Hélène PONSART, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Laëticia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE (donne pouvoir à partir de la délibération n° 2011-14), M. Marc FAURE-BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Claude PLEINDOUX (sauf délibération n° 2011-14 et 2011-15), M. Christophe MARTIN, M. Patrick LESPINASSE, Mme Corinne MEYER, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Christian BREMOND.

**Avaient donné pouvoir :**

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC  
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ  
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON  
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
M. Philippe SEZANNE à M. Henry RAOUX (à partir de la délibération n° 2011-14)



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant compétence en matière de suppression des zones d'ombre télévisuelles,

**Vu** la loi n° 2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, complétée par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

**Vu** l'article 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication,

**Considérant** le rôle des collectivités locales dans le succès du passage à la télévision « tout numérique », notamment sur les territoires où les émetteurs analogiques ne seront pas numérisés,

**Considérant** les zones non couvertes par la TNT sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Considérant** que les solutions de type « réémetteur » ne sont pas adaptées pour couvrir les zones non couvertes du territoire communautaire,

**Considérant** l'accompagnement et les aides proposés par l'Etat et le Groupement d'intérêt public France Télé numérique,

**Vu** l'avis de la Commission « Services et Nouvelles Technologies » en date du 10 mars 2010,

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 22 mars 2011,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

- Décide d'apporter une aide à l'équipement individuel d'un montant de 100 €, pour l'équipement en matériel de réception de télévision numérique – alternatif à l'antenne râteau – des résidences principales situées dans les zones du territoire communautaire non couvertes à la date du passage à la télévision tout numérique.
- Précise que la participation de la Communauté de Communes du Briançonnais interviendra en complément de l'aide de l'état proposée par le GIP France Télé Numérique pour les résidences principales et sur présentation du certificat d'éligibilité délivré par le Maire pour les résidences secondaires.
- Approuve le projet de règlement de subventionnement joint en annexe.

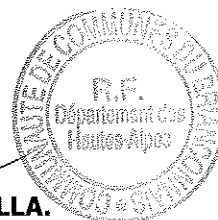
Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain FARDELLA.**



**- 5 AVR. 2011**

Date dépôt S.P. :

**- 6 AVR. 2011**

Date affichage :